

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2021**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 05 octobre 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, mardi 12 octobre 2021 à 19 heures à la mairie de Thoard ».

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 31 août 2021
- Désignation d'un nouveau délégué au SDE 04
- Approbation du rapport 2021 de la CLECT
- Décision modificative n° 3 BP Commune
- Renouvellement contrat déneigement avec EURL BOYER
- Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Etaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Cathy RAMBAUD, Caroline SOUTEYRAND, Kévin DELAYE, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux,

Absent excusé : Denis BAUDRON

Absente : Sophie PENAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Guy RAIMON est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 31 août 2021**

Le compte rendu de la réunion du 31 août 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DCM12102021-1-Désignation d'un nouveau délégué au SDE04**

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04), le conseil avait, lors de sa séance du 08 juin 2020, désigné 3 titulaires (M. PIN, PELAGIO et FABRE) et 2 suppléants (Mme PENAUD et M. LAFOND). M. PELAGIO renonçant à cette désignation, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau titulaire selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège de DIGNE/BARREME.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne, à l'unanimité, M. Kévin DELAYE en remplacement de M. PELAGIO. Les délégués communaux au SDE 04 sont alors :

### **3 Titulaires :**

- Jean-Louis PIN
- Kévin DELAYE
- Jean-Claude FABRE

## **2 Suppléants :**

- Benjamin LAFOND
- Sophie PENAUD

### **DCM121021-2-Approbation du rapport 2021 de la CLECT sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Compétence Gestion des eaux pluviales urbaines**

En application de l'article 1609 nonies C du code des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT sur l'évaluation du transfert des charges au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de Provence Alpes agglomération.

Le maire donne lecture du rapport 2021 de la CLECT pour la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conformément au code général des impôts et à l'évaluation des charges transférées impactant le montant des attributions de compensation 2022.

*M. Benjamin LAFOND rejoint la séance à 19 heures 15 minutes.*

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la communauté d'agglomération : Provence Alpes Agglomération ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu le rapport de la CLECT joint ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport de la CLECT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2020, qui arrête le montant des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier ;

- DIT que cette décision sera notifiée à Madame la Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération

### **DCM12102021-3-Décision modificative n° 3 – BP Commune**

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications sur le budget principal.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	
c/6256	: - 14 000.00 €
c/6257	: - 14 000.00 €
c/6574	: + 66 500.00 €
c/615231	: - 1 000.00 €
c/673	: + 1 000.00 €

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	
c/74718	: + 38 500.00 €

Ces modifications portant notamment sur le reversement des subventions de la Région et du Ministère des Affaires Etrangères à l'AFRAT, qui gère le projet THOARD BENI NAIM, M. le Maire informe le conseil de la venue d'une délégation palestinienne à THOARD du 15 au 19 novembre prochains. Il précise qu'à cette occasion, une soirée d'accueil sera organisée le lundi

15 novembre 2021 à 18 heures en présence des élus et de la population. Le programme définitif sera prochainement établi et l'invitation pourra alors être lancée.

#### **DCM12102021-4-Renouvellement du contrat de déneigement avec l'EURL BOYER**

M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée, en 2018, avec l'EURL BOYER pour le déneigement de la commune. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 août 2021, il propose de la renouveler, aux mêmes conditions, à savoir : un terme fixe pour la campagne hivernale de 350 Euros HT et un terme variable de 13,20 Euros le kilomètre de voie déneigée aller-retour (liaisons incluses).

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention de déneigement avec l'EURL BOYER,
- autorise le maire à signer la convention qui sera établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

#### **DCM12102021-5-Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune**

M. le Maire rappelle que depuis 2 ans, la commune alloue une enveloppe de 1 500 euros pour aider les familles dont les enfants pratiquent une activités extra scolaire hors commune, à hauteur de 50 euros maximum par enfant. Pour information, cette participation a concerné 24 enfants en 2019 et 32 en 2020. Il propose de reconduire cette aide pour l'année 2021/2022.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- décide de reconduire le dispositif et d'allouer une enveloppe de 1 500 Euros pour la participation aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune ;
- dit que l'aide, calculée en fonction du nombre de demandes mais qui, en tout état de cause, ne pourra excéder 50 Euros par enfant, sera versée aux familles qui en adresseront la demande, accompagnée d'un justificatif (licence, attestation d'inscription) et d'un RIB, en mairie avant le 30 novembre 2021.

#### **DCM28062021-6-Point sur les travaux**

*M. le Maire donne la parole à M. Jean-Claude FABRE, adjoint aux travaux.*

##### ***Réseaux Les Bourres***

Les travaux sont terminés, à l'exception de quelques reprises encore à faire avant l'établissement du décompte général définitif.

##### ***Fibre***

L'armoire NRO du Serre a été déplacée au virage du Bœuf afin d'éviter toute nuisance sonore. Une autre armoire Fibre a été installée à devant l'école rue des Prés du Riou.

##### ***Etanchéité La Forge***

Les travaux sont en cours et seront terminés cette semaine.

### ***Jardin de l'Horloge***

GEOPARC a entrepris les travaux de rénovation du jardin de l'horloge. Par contre, la plantation d'un cèdre ne semble pas une bonne idée vu l'ampleur que va prendre cet arbre à terme. Il faut leur demander de le remplacer par une autre essence.

### ***Signalisation d'information locale***

K. DELAYE doit retourner voir M. PILATE avec une simulation du projet afin d'obtenir son accord pour l'implantation sur sa parcelle.

### ***Eglise***

Les travaux de peinture devraient être terminés fin du mois. Une réunion est prévue ce vendredi pour faire le point sur l'avancée des travaux encore à réaliser.

### ***Commission de sécurité de la Maison de retraite***

La commission de sécurité a eu lieu ce lundi et n'a fait l'objet d'aucune observation grave.

### ***Commission Travaux***

La prochaine commission Travaux se tiendra mercredi 20 octobre 2021 à 18 heures en mairie. Une convocation sera envoyée par le secrétariat.

M. LAFOND propose d'aborder notamment les règles d'élagage aux abords des ouvrages ORANGE et ENEDIS.

### **DCM12102021-7- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

M. le Maire informe qu'il a validé la mise en place d'un contrat d'entretien pour l'éclairage public par l'entreprise APEI MAGAUD pour un montant HT de 1 680 Euros pour 2 passages par an. Le remplacement éventuel de pièces (ampoule, ballast, douille, amorceur, condensateur) sera facturé à l'unité remplacée selon prix indiqués dans le contrat.

### **DCM12102021-8-Questions diverses**

#### ***Nouveau centre de secours***

M. le Maire informe que le SDIS rendra son avis d'ici la fin du mois.

#### ***Mesures anti-COVID – Pass sanitaire***

M. le Maire informe que, comme convenu lors de la dernière réunion, une lettre a été adressée à Mme la Préfète et à l'Agence Régionale de Santé pour constater les impacts des nouvelles mesures sur le service public. A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse à ce courrier. M. LAFOND tient à souligner la justesse du courrier qui exposait parfaitement la problématique.

#### ***Foire aux Agnelles***

M. le Maire rappelle que la foire aux agnelles se tiendra le samedi 23 octobre prochain.

### ***Rallye Monte Carlo***

M. le Maire informe qu'une arrivée d'étape du rallye aura lieu au Planas le samedi 22 janvier 2022. A priori, l'accès au village ne sera pas bloqué.

### ***Participation de la commune au forfait ski Massif Blanche Serre-Ponçon 2021/2022***

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération proposant aux communes de participer, à hauteur de 46 euros, à l'achat de ce forfait afin que la dépense pour les familles soit ramenée à 60€ au lieu de 106 €. Après débat, la commune aidant déjà les familles aux activités extra scolaires, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

### ***Folies glacées***

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme PIPAZ, qui remet en cause la solution de la peinture de sol qui a été posée et demande à ce qu'une solution pérenne soit apportée au problème du goudron devant son atelier, qui fond lors de la saison estivale et qui se dégrade. M. le Maire rappelle qu'à la base, elle loue un atelier sans autorisation de terrasse, qui est cependant tolérée. La réfection de voirie qu'elle évoque dans son courrier était définie dans un programme précis, donc pas modifiable lors des travaux, et la peinture spéciale semblait être une bonne solution. Par ailleurs, il semble que la dégradation du goudron soit accentuée par l'utilisation de tables et chaises métalliques dont les pieds s'incrémentent dans ledit goudron. Ce dossier sera étudié lors de la prochaine Commission Travaux et une réponse sera faite à Mme PIPAZ.

### ***Gravillons rue des Prés du Riou***

M. LAFOND signale que, suite à la réfection de voirie réalisée rue des Prés du Riou, la présence importante de gravillons, ce qui peut être dangereux. Il propose dans un premier temps de mettre un panneau de signalisation et de voir avec l'entreprise qui a réalisé les travaux la possibilité de venir balayer la zone. M. FABRE se charge d'appeler l'entreprise.

### ***Avaloir Place Ste Anne***

Mme RAMBAUD demande quand les travaux, qui devaient être réalisés cet état, seront réellement faits. M. FABRE répond que l'entreprise a déjà été relancée à maintes reprises mais qu'il va de nouveau la contacter.

### ***Stationnement lors d'évènements sur le village***

M. PELAGIO fait remarquer que durant le festival des Brasseurs, qui a eu lieu les 08 et 09 octobre, le stationnement était plus qu'anarchique et qu'il faudrait envisager, lors d'évènement similaires, l'ouverture de parkings. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de réelle solution dans la mesure où la commune ne dispose pas de terrains susceptibles de servir de parkings. M. LAFOND demande s'il ne serait pas possible, lors de manifestations similaires de mettre le boulevard en sens unique. M. PIN répondent qu'effectivement, cela pourrait être une solution à condition de solliciter au préalable l'avis de la Maison Technique puisque nous sommes sur une route départementale. M. le Maire ajoute que si cela concerne uniquement le village, un arrêté du Maire pourrait suffire à condition que les organisateurs assurent le bon respect du sens de circulation et de l'arrêté municipal.

### ***Projet de cabinet médical***

Mme PEIGNEUX demande si, suite à la réunion du 13 septembre dernier avec S. ROUSSELLE, nous avons de nouveaux éléments quant à la mise en place d'un cabinet médical à l'ancienne Maison de retraite. Au cours de cette réunion, il avait été proposé à S. ROUSSELLE la constitution en association des infirmières afin que la commune puisse éventuellement participer à cette initiative sous forme de subvention. Mme RAMBAUD répond que oui, le projet avance et que les infirmières et les kinésithérapeutes vont probablement s'installer dans les locaux, tout en réservant une pièce au cas où un médecin viendrait à s'installer. Elle précise également que les infirmières et les kinésithérapeutes doivent à nouveau se rencontrer le 21 octobre prochain. M. le Maire tient à rappeler que la commune n'a jamais refusé de faciliter cette installation et qu'au départ, la commune était prête à acheter le local pour le mettre à disposition des soignants. Mais comme le propriétaire actuel a décidé de ne plus vendre mais de louer, il n'était pas envisageable pour la commune de louer ce local en attendant l'arrivée d'un médecin.

### ***Chapelle St Joseph***

M. le Maire revient sur la crémaillère de la chapelle St Joseph qui a eu lieu le 02 octobre dernier. Il dit que c'était une belle journée d'échange qui a permis de constater les travaux qui ont été réalisés par l'association Chez le charpentier qui ont permis la mise hors d'eau et hors d'air . Il rappelle que cette restauration se fait dans le cadre d'une convention qui implique que les parties du bâtiment habituellement accessibles au public le restent et que les travaux sont à la charge exclusive de l'association.

### ***Restauration scolaire***

M. LAFOND évoque un problème récurrent de quantités et des retours partagés sur les repas proposés. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de retours des parents en mairie et qu'il est ainsi difficile de les transmettre au prestataire. Mme POMMIER dit qu'elle est allée plusieurs fois à la cantine et que ce n'est pas l'impression qu'elle a eu. Mme PEIGNEUX souligne que la restauration scolaire est soumise à un cahier des charges précis concernant la composition des repas et les grammages et qu'il faudrait peut-être contrôler que le prestataire en tien bien compte. Il est décidé de convoquer une nouvelle réunion avec le prestataire.

### ***Lotissement des Bourres***

M. le Maire informe que la signature de l'achat des terrains aura lieu le 14 octobre prochain.

### ***Projet City Park***

M. FABRE informe qu'il ira, avec Mme BERIO, défendre le dossier au Groupe d'Action Locale dignois. Nous saurons alors si notre projet est éligible à la subvention dans le cadre du projet LEADER, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

### ***SMAB***

M. FABRE informe le conseil qu'il participera, le                     , à une réunion sur le projet de débroussaillage des Duyes.

### ***Félicitations et remerciements***

Mme PEIGNEUX tient à féliciter et à remercier Marina ROBERT-BANON et toutes les personnes qui ont œuvré pour la mise en place de l'exposition INVENTERRE le 02 et 03 octobre derniers.

M. BAILLE tient également à féliciter l'association ALTERN A THOARD pour l'organisation du Festival des brasseurs qui s'est tenu les 08 et 09 octobre derniers. M. LAFOND précise que tout cela n'a été possible que grâce à la volonté de la commune de faciliter la mise en place de tels évènements. M. FABRE souligne également le travail effectué pour la remise en état des lieux.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 21 heures 15 minutes.

### **Ordre du jour de la séance du 12 octobre 2021**

**DCM12102021-1-Désignation d'un nouveau délégué au SDE04**

**DCM121021-2-Approbation du rapport 2021 de la CLECT sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Compétence Gestion des eaux pluviales urbaines**

**DCM12102021-3-Décision modificative n° 3 – BP Commune**

**DCM12102021-4-Renouvellement du contrat de déneigement avec l'EUURL BOYER**

**DCM12102021-5-Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune**

**DCM12102021-6-Point sur les travaux**

**DCM12102021-7- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

**DCM12102021-8-Questions diverses**

### **Signatures des membres présents à la réunion du 12 octobre 2021**

Denis BAILLE		Patrick PELAGIO	
Nathalie BAILLE		Sophie PENAUD	Absente

Denis BAUDRON	Excusée	Jean-Louis PIN	
Martine BERIO		Maryvonne POMMIER	
Kévin DELAYE		Guy RAIMON	
Jean-Claude FABRE		Cathy RAMBAUD	
Benjamin LAFOND		Caroline SOUTEYRAND	
Isabelle PEIGNEUX			